

L'Académie des Beaux-Arts (XIXe siècle)

Aperçu concernant les institutions académiques en France et leur évolution jusqu'au XIXe siècle

Une académie est une « société de gens de lettres, de savants ou d'artistes » (définition du *Petit Larousse*). En art, une académie a généralement pour vocation de déterminer les règles dans la pratique de la peinture, et/ou de la sculpture et/ou de l'architecture, de les enseigner et de veiller à leur application.

Les premières académies artistiques apparaissent à la Renaissance, dans la deuxième moitié du XVIe siècle en Italie (la toute première est l'Académie du dessin de Florence, créée en 1563). Leur création répond à la volonté humaniste d'affirmer le caractère intellectuel du travail du peintre. En se regroupant dans des académies, les peintres quittent le système artisanal des corporations, dont ils dépendaient auparavant.

En France, l'**Académie Royale de peinture et de sculpture** est créée en 1648, sous Louis XIV, en reprenant le modèle des académies italiennes. Chargée d'édicter et d'enseigner les règles du « grand art » (d'inspiration classique), elle doit contribuer au rayonnement du pouvoir royal. Elle cesse d'être appelée « académie royale » avec la Révolution française, et se trouve regroupée en 1795 avec les autres académies existantes dans une institution plus large appelée Institut de France. Entre 1802 et 1816, une réorganisation définit l'**Académie des Beaux-Arts** comme l'une des sections de l'Institut. Outre la peinture et la sculpture, les compétences de l'Académie des Beaux-Arts s'étendent à l'architecture, la gravure et la composition musicale. En s'appuyant sur le **Salon** et sur l'**Ecole des Beaux-Arts** (école d'art officielle), l'Académie va exercer une influence régulatrice et contraignante sur le développement de l'art jusqu'à la fin du XIXe siècle. L'art qui se conforme aux exigences de l'Académie est appelé « art académique », « académisme », ou, par dérision (et en références aux nombreux casques représentés dans les peintures d'histoire), « art pompier ».

Les Salons

Se tenant tous les ans ou tous les deux ans selon les périodes, les Salons sont des expositions officielles d'œuvres récentes. La possibilité d'exposer aux Salons est réservée aux membres de l'Académie sous l'ancienne monarchie. Après la Révolution (fin du XVIIIe siècle) il devient possible à tous les artistes d'y exposer, à condition de passer l'obstacle du jury académique qui sélectionne les œuvres selon ses critères. Jusqu'au développement des galeries privées et des expositions indépendantes fin du XIXe siècle, le Salon reste en général pour les artistes l'unique moyen d'exposer leurs productions et de trouver des acheteurs. Ce sont des manifestations de grande ampleur (jusqu'à 7289 œuvres exposées dans le Salon installé au Palais de l'Industrie en 1880).

Quelques grands principes académiques

- Conviction (héritée de la Renaissance) que la peinture doit être considérée comme un art intellectuel, et qu'elle doit pour cela se rapprocher de la poésie, art intellectuel par excellence. La « grande peinture » est donc narrative : le genre noble est la peinture d'histoire.
- Hiérarchie des genres : au sommet, la peinture d'histoire, puis le portrait et la scène de genre, puis le paysage et, au bas de l'échelle, la nature morte.
- Codification et théâtralisation des émotions, en accord avec la conviction que la peinture doit remplir une fonction narrative.
- Exigence de précision anatomique et idéalisation des corps selon les modèles hérités de l'Antiquité gréco-romaine et de la Renaissance.
- Préférence pour une facture (manière de peindre) lisse.

Le parcours idéal d'un artiste selon l'Académie au XIXe siècle

- Préparation à l'entrée à l'Ecole des Beaux-Arts dans un atelier dirigé par un membre de l'Académie.
- Admission (sur concours) à l'Ecole des Beaux-Arts : permet d'étudier par le dessin des copies de modèles antiques, de passer (encore !) des concours : concours de torse, de la tête d'expression, de figure peinte ou modelée, concours du prix de Rome. En parallèle, les étudiants poursuivent leur formation dans les ateliers des maîtres, hors de l'Ecole.
- Réussite au concours du prix de Rome : donne le droit de séjourner cinq ans à Rome (Villa Médicis à partir de 1803) aux frais de l'Etat, pour y étudier l'art classique. En contrepartie, le lauréat doit envoyer des copies d'œuvres classiques et des productions personnelles témoignant de ses progrès.
- Admission comme membre de l'Académie (ou Académicien). Les nouveaux membres sont élus par les membres en place. Le statut d'Académicien donne un accès privilégié aux commandes officielles ; il donne le droit d'enseigner, permet de faire partie des jurys et d'exposer au Salon. Les places sont chères : seulement quarante membres élus à vie (dont quatorze peintres et huit sculpteurs).



Gustave Le Gray, *Le Salon de 1852*, photographie



François Biard (1798-1882), *Quatre heures au Salon*, 1847, huile sur toile, 57 x 67 cm